



BILAN DE COMPETENCES

(Cf article L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du code du travail)

Méthodologie et Contenu de la Prestation

Le bilan de compétences s'adresse à tous les acteurs du monde professionnel qui souhaitent faire un point sur leurs compétences et leur motivation, dans l'objectif de construire un projet professionnel. Le bénéficiaire du bilan est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord

Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

ENTRETIEN INITIAL : Présentation générale

- Explication détaillée du déroulement de la formation et de ses étapes
- Détermination des objectifs à atteindre

PHASE PRELIMINAIRE : Etude du contexte

- Détermination de la situation et du contexte actuel, des acquis professionnels et personnels
- Elaboration des réussites obtenues et des difficultés ou échecs rencontrés
- Mise en lumière des zones d'insatisfaction et moyens de les dépasser
- Prise en compte des besoins et des attentes

PHASE D'INVESTIGATION APPROFONDIE

- Evaluation des connaissances générales personnelles et professionnelles. Mise en lumière des savoir-faire et des aptitudes
- Prise en compte de la motivation, des centres d'intérêt, des aspirations et des valeurs susceptibles d'aider à construire le projet
- Identification précise des éléments déclencheurs du processus de changement.
- Mise en oeuvre des talents et des potentialités peu ou mal exploités
- Prise en compte de tous les éléments favorables pouvant être transposés dans les projets futurs
- Identification des limites et des freins pouvant intervenir dans la réalisation des projets
- Détection des domaines d'amélioration et de formation nécessaires pour optimiser la réussite

PHASE DE CONCLUSION

- Analyse de la phase d'investigation et élaboration des projets qui en découlent
- Détermination des étapes des projets et validation des axes de mise en œuvre

- Confrontation des projets aux réalités du marché professionnel
- Mise en place d'un plan d'action pour atteindre les objectifs retenus
- Détermination des compléments de compétences à mettre en œuvre pour finaliser la réalisation des projets
- Mise en œuvre éventuelle des techniques de recherche d'emploi ou de création de société

MOYENS ET OUTILS APPLIQUES

- Entretiens individuels
- Tests et questionnaires d'évaluation
- Consultante formée en bilans de compétences et en reclassement (Institut Léonard de Vinci – 2014/2015)
- Outils spécifiques à la formation professionnelle (connaissance du monde de l'entreprise, des techniques de communication, de gestion d'entreprise et des réseaux de communication...) et aux techniques d'entretien (coaching professionnel et CEP : PNL, Analyse systémique, Maïeutique etc...), et de recherche d'emploi.
- Techniques d'accompagnement axées sur l'auto-évaluation et la co-construction
- Accompagnement dans la réflexion personnelle et la mise en œuvre des actions à mener

CONCLUSION ET SUIVI

- Entretien oral de fin de prestation
- Remise d'un document de synthèse écrit
- Evaluation des acquis de la prestation et des points à développer
- Remise d'un certificat de réalisation , rendez vous à 6 mois

DELAI D'ACCES La prestation débute au plus tard 11 jours après la validation définitive de l'inscription

ACCESSIBILITE Pour tout besoin d'aménagement spécifique (accessibilité physique ou pédagogique), merci de prendre contact avec la consultante : contact@s-brossard.fr

24h* : soit 18h d'entretiens individuels, 2h de tests et de questionnaires d'évaluation, 4 à 6h de recherches, enquêtes métiers, mise en œuvre des techniques de recherche d'emploi ou création d'entreprise et/ou besoins de formation.

SOLUTIONS DE FINANCEMENT

- Plan de développement des compétences de l'entreprise
- L'OPCO
- Pole Emploi (sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre conseiller)
- Le fonds d'assurance formation pour les travailleurs indépendants
- CPF